

Pour vous conseiller et vous aider  
à améliorer la santé au travail de vos salariés,  
avec les 240 services de santé au travail du réseau Présanse,

# les services de santé au travail des Pays de la Loire s'engagent !



Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels.

Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés des entreprises.

Fournir analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise.

Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, contribuer activement au maintien en emploi.

Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

**10 engagements opérationnels et concrets**  
pour conseiller, accompagner et aider les entreprises.



Les services de santé au travail en Pays de la Loire :  
un réseau dédié à la prévention, acteur auprès de toutes  
les entreprises et auprès de tous les salariés.

En région Pays de la Loire, le réseau Présanse réunit 13 services de santé  
au travail interentreprises (SSTI) qui emploient 1 100 collaborateurs,  
dont 500 professionnels de santé.



**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL  
PAYS DE LA LOIRE

AIDER TOUTES LES ENTREPRISES  
À ÉVALUER LEURS RISQUES  
PROFESSIONNELS

1

*Une base de données exhaustive sur la santé au travail, fondée sur les observations faites par les services de santé au travail dans les entreprises et consignées dans les fiches d'entreprises. Une évaluation efficace des risques et des actions de prévention permettant aux entreprises d'être actrices de leur démarche de prévention.*

*Des compétences multiples qui peuvent être mobilisées pour sensibiliser les employeurs et les salariés afin de prendre les mesures utiles et mettre en œuvre les solutions opérationnelles préventives, quelle que soit la taille de l'établissement concerné.*

FOURNIR ANALYSES,  
SENSIBILISATIONS COLLECTIVES  
ET CONSEILS DE PRÉVENTION  
CIBLÉS AUX ACTEURS DE  
L'ENTREPRISE

2

ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL  
ET ADAPTÉ DE L'ÉTAT DE  
SANTÉ POUR 15 MILLIONS DE  
SALARIÉS EN FRANCE

3

*Une rencontre à chaque étape du contrat de travail, à l'occasion des événements pouvant survenir : embauche, maladie, accident, inaptitude... Un suivi tout au long du parcours professionnel, adapté à l'âge, à l'état de santé, aux risques et aux conditions de travail du salarié, pour lui porter une attention continue. Un entretien médical que le salarié peut également demander de manière confidentielle.*

*Une prise en compte de tous les signaux de la désinsertion professionnelle pour agir et proposer des solutions. Des actions de maintien en emploi éprouvées et coordonnées afin de construire un parcours d'accompagnement cohérent et efficient.*

REPÉRER, ACCOMPAGNER  
ET SUIVRE LES SALARIÉS EN RISQUE  
DE DÉINSERTION PROFESSIONNELLE,  
ET CONTRIBUER ACTIVEMENT  
AU MAINTIEN EN EMPLOI

4

PARTICIPER À LA TRAÇABILITÉ DES  
EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES  
ET À LA VEILLE SANITAIRE

5

*Un enrichissement de la connaissance et des actions en faveur de la veille sanitaire et de la recherche pour suivre l'état de santé des travailleurs et les caractéristiques des conditions de travail. Des garanties solides quant à l'usage éthique des données en santé au travail, par l'application des règles de droit et de déontologie.*

*La fourniture de solutions applicatives aux entreprises pour simplifier les démarches et fournir les informations utiles pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités et conduire leurs politiques de prévention. Des données accessibles à tous pour le secteur de l'intérim ou les particuliers employeurs, la consolidation des données des différents établissements d'une même entreprise.*

PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ "SPÉCIFIQUES"

6

7

**PARTICIPER ACTIVEMENT À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTEROPÉRABLE EN SANTÉ AU TRAVAIL**

*Une meilleure interconnexion des systèmes liés à la santé au travail, la mise à disposition de thésaurus harmonisés, l'amélioration du partage et de l'exploitation des données à l'échelle locale, régionale et nationale, en vue de dynamiser la recherche, la promotion de la santé, la traçabilité des expositions, l'évaluation des actions de prévention...*

*Les outils digitaux comme ressource incontournable pour le développement de la culture de prévention au sein des entreprises et rendre salariés et employeurs, qui font la réalité du travail au quotidien, acteurs de cette démarche dans la durée, pour une plus grande efficacité des actions conduites.*

**PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL PAR LE NUMÉRIQUE, EN RENDANT ACCESSIBLES AUX ACTEURS LES DONNÉES SANTÉ TRAVAIL QUI LES CONCERNENT**

8

**ASSURER L'UNIVERSALITÉ ET LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT**

*Des compétences multiples dans des équipes pluridisciplinaires sous l'autorité d'un médecin du travail. Un réseau à proximité de chaque salarié, avec plus de 20 000 lieux de consultation dans les SSTI, enjeu d'accessibilité pour les salariés et financier pour les employeurs. Une évaluation et une certification des SSTI dans une démarche d'amélioration continue, en faveur du service rendu et de la satisfaction des bénéficiaires.*

9

*Un réseau organisé et cohérent, Présanse, qui regroupe 240 services capables de proposer des interlocuteurs compétents dans chaque région. Une harmonisation nationale pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé au travail.*

**FACILITER LE PILOTAGE DES POLITIQUES DE SANTÉ AU TRAVAIL, VIA UN RÉSEAU DES SSTI ORGANISÉ ET COHÉRENT, AVEC DES REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES ET NATIONALE**

10



*Faire évoluer la santé au travail : un enjeu de santé publique globale, facteur de bien-être pour les salariés et levier de performance pour les entreprises.*



Les services de santé au travail (SSTI) du réseau Présanse, avec 17 000 collaborateurs en France, œuvrent pour la santé au travail dans toutes ses dimensions, au sein de toutes les entreprises adhérentes et auprès de tous leurs salariés.

Les leviers pour faire progresser la prévention sont identifiés : politiques d'agrément des services cohérentes sur tout le territoire, représentation des SSTI dans la gouvernance des politiques de santé au travail, interopérabilité des systèmes d'information, formation des professionnels de santé...

### **L'APPROCHE DU RAPPORT LECOQC**

Le rapport Lecocq du 25 août 2018 devrait servir de base de discussion pour une future réforme de la gouvernance et du fonctionnement des acteurs de la santé au travail. Il formule des constats et des ambitions partagés par les SSTI, fortement engagés sur ces axes : simplicité, lisibilité, innovation, efficacité pour le développement de la culture de la prévention dans les entreprises.

Les SSTI travaillent en ce sens, garantissant le suivi individuel des salariés, conseillant les acteurs de l'entreprise, assurant des analyses de terrain, constituant une base de données à l'échelle des bassins d'emploi, des régions et du pays. Ensemble, ils forment un maillage de plus de 20 000 implantations à proximité immédiate des entreprises.

### **MAINTENIR LE SERVICE DE PROXIMITÉ, DÉPLOYER LES MOYENS OPÉRATIONNELS**

Le scénario centralisateur proposé par le rapport Lecocq doit être approfondi pour maintenir le service de proximité attendu par les entreprises. Si l'idée d'un guichet unique est intéressante, celui-ci pourrait s'appuyer sur les SSTI, qui sont les référents identifiés par les employeurs. En conservant leur autonomie de gestion pour l'allocation de leurs moyens, les SSTI pourraient apporter les réponses adaptées aux spécificités de leur territoire.

Les équipes pluridisciplinaires des SSTI sont une ressource unique. Autour du médecin du travail, qui en assure l'animation et la coordination, les compétences des professionnels de la prévention permettent de rapprocher la connaissance des postes de travail à celle de l'état de santé des salariés qui les occupent. L'avenir de ce fonctionnement n'est pas clairement décrit dans le rapport.

### **LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL, ACTEURS CLÉS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

Partenaires et conseillers de tous les acteurs de l'entreprise, les SSTI sont reconnus par 49% des petites entreprises comme les référents en santé au travail, et pour 62% d'entre elles comme personnes de confiance (enquête Vivavoice de 2015). Présents, actifs et utiles auprès des entreprises, les SSTI prônent une logique de progrès plutôt qu'une logique de rupture.

PLUS DE **85 000**  
ENTREPRISES ADHÉRENTES

PRÈS DE **80%**  
DE TPE DE MOINS DE 10 SALARIÉS

PRÈS DE **1 000 000**  
DE SALARIÉS SUIVIS

PRÈS DE **500 000**  
EXAMENS DE SUIVI INDIVIDUEL

PLUS DE **25 000**  
FICHES D'ENTREPRISES RÉALISÉES

Les services de santé au travail interentreprises (SSTI) sont des associations loi 1901 nées de la loi de 1946. Ils regroupent les entreprises des différents bassins d'emploi de la région pour **mutualiser les moyens de la prévention en santé au travail et du suivi individuel de la santé des salariés**.

Écrites dans la Loi, leurs quatre missions définissent une stratégie globale pour faire entrer la culture de la prévention dans les entreprises.

- » **Mener des actions de santé au travail en entreprise**, afin de préserver la santé physique et mentale des travailleurs.
- » **Conseiller les employeurs** et les travailleurs sur les mesures nécessaires pour éviter ou diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- » **Assurer la surveillance** de l'état de santé des travailleurs.
- » **Participer au suivi et à la traçabilité des expositions** professionnelles et à la veille sanitaire.

Leurs professionnels œuvrent chaque jour pour accompagner les entreprises, aux côtés des employeurs et au bénéfice de leurs salariés.